

**73<sup>ème</sup> session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**  
Octobre 2022 – Banjul, Gambie

POINT 10 – Rapports d'activités du Président, de la Vice-présidente, des Membres de la Commission et des Mécanismes Spéciaux

*Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits humains et point focal sur les représailles*  
Interlocutrice: WAMBA Stéphanie, International Service for Human Rights (53)

Merci Monsieur le Rapporteur pour la présentation de votre rapport.

Monsieur le Rapporteur,

Depuis 2014, de nombreux pays en Afrique prennent des engagements législatifs par l'adoption de lois et de mécanismes de protection pour créer un environnement de travail fiable et sécurisé pour les défenseur.es des droits humains. Nous saluons la récente adoption par le Niger de la loi fixant les devoirs et les droits des défenseurs des droits humains, le 15 juin 2022 et la création du mécanisme de protection des défenseurs des droits humains en Côte d'Ivoire le 10 Novembre 2021.

Nous félicitons le Rapporteur pour le soutien apporté à la société civile et vous encourageons à continuer à accompagner les Etats dans le processus d'adoption des lois et politiques conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseur.es.

Cependant le mécanisme de protection doit collaborer étroitement avec les défenseur.es, qui sont les principaux concernés, et les intégrer dans sa composition et son fonctionnement. Ce qui n'est pas le cas pour le mécanisme de protection des défenseur.es en Côte d'Ivoire.

Monsieur le Rapporteur,

En 2014, la Commission avait décidé d'étendre le mandat du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique à la question des représailles. En 2019, votre mandat en votre qualité de Point Focal avez lancé la note de politique et d'information dont l'objectif principal était de fournir un cadre de référence aux différents acteurs sur la manière d'interagir avec le mandat et avez appelé à des contributions pour votre premier rapport annuel sur les représailles.

En effet, pour que le système africain des droits humains fonctionne au maximum de son potentiel, les défenseur.es doivent pouvoir partager des informations et des perspectives cruciales concernant les situations sur le terrain. En 2020, ISHR a soumis un rapport qui présentait un schéma inquiétant d'intimidation et de représailles dans plusieurs pays africains contre la société civile collaborant avec les mécanismes africains des droits humains.

Nous attendons avec impatience que le Point Focal sur les représailles publie son premier rapport lors de la prochaine session de la CADHP, et qu'il continue ses efforts pour faire mieux connaître son mandat.

Monsieur le Rapporteur,

Depuis 2020, nous assistons malheureusement à une recrudescence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique et particulièrement en Afrique de l'Ouest. Cela a été le cas au Burkina Faso en janvier 2022 et en Octobre 2022, au Soudan en octobre 2021, en Guinée en septembre 2021, au Tchad en avril 2021 ou encore au Mali en août 2020 et en mai 2021. Cette situation a un impact considérable sur la sécurité des défenseur.es des droits humains. Nous exhortons le Rapporteur spécial à attirer l'attention des Etats sur le respect des droits humains, des libertés fondamentales et des droits des défenseur.es en toutes circonstances et à faire un suivi de la situation des défenseur.es dans ce contexte.

Je vous remercie!